

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dies protège la Exancel

# la Journée

Dès 10 hourse, des groupes d'arnis em

M. Alpy a catué les expulsées en neur le 24 membres du Conseil municipal.
M. Thomas, visaire général, est vent pe estuer auest.
La feule et les maindes ent feit au décré de ventuer auest.

cordinal Richard, porté sur un fau-ct Mgr Amette sont vonus receveir mure à l'hôpital du Bon-Scours où me de réception a été prefendément

dennens le texte de l'important le Consoli d'Etat relatif aux dis sociégiastiques. Ils suivrent de lour classe purement et simple

Le referendum des membres des Syn-leuts minière de la Loire a donné une ajerité peur l'ascoptation des proposi-one de M. Viviani.

Le « Villo-de-Parie » est parti es matin our Verdun.

tched est rentré à Paris.

Hier, our le grand les du Bois de Bou gne, la glace a cédé sous le poids de tinours. Il y. a. deux neyés.

La grave irrégularité que l' « Huma-nité » signalait hier, au sujet de l'em-branshement d'une force dicetrique des-lirés au « Matin », est avoués. Nous don-none les explications qui accompagnent

Paveu.

ETRANGER. — Les treupes françaises ent occupé, sans soup férir, la kachain de Berréchid.

D'après les dernières neuvelles venues d'Altemagne, le bise gouvernemental semble s'enfriter dans les assemblées politiques.

De neuvelles manifestations socialistes préparent.

Le catastrophe de Boyerstewn est errocés plus grave qu'en ne l'avait annoicé d'abord. Il y a 167 morts.

### Mort de Mgr Albouy

Nona apprenons la mort de Mgr Albouy, curé-doyen de Saint-Sernin, depuis 1877, et directeur de la Semaine catholique de Toulouse, une de plus intéressantes. Le vénérable prélat, bien connu par la mursté de sa doctrine, l'ardeur de son zèle, la distinction et l'aménité de ses relations, était né en 1829. Il avait cinquante-cinq ans de sacerdoce, et avait été nommé protonciaire apostolique en 1903.

Toulouse perd un prêtre très éminent et très estimé, et la Croiz un de ses mellieurs amis. Tous nos lecteurs auront une prière pour ce bon, pieux et vaillant prélat.

## LES FÉTES NOÉLISTES

L'esprit de fraternité chrétienne qui existe entre les lecteurs du Noël a donné lieu à des réunions amicales qui sont devenues de vé-

Les 2 et 5 janvier dernier, les Noélistes de Paris se trouvaient réunis dans la vaste salle de la Société d'horticulture, trop petite pour une seule réunion. Le Noél de cette semaine donne le pro-gramme et un compte rendu de ces brillantes Lévas

fêtes.
Aujourd'hui jeudi, le directeur du Noël a la joie d'assister, à Evreux, à la réunion pré-sidée par S. G. Mgr Meunier.

# LE « PÈLERIN »

la semaine : Nos nouveaux cardinaux. — Le sauvetage de la Nive. — L'hôpital des bêtes, à Londres. — Promenade à travers le monde

à Londrea. — Promenade à travers le monde des nouvelles.

Reman: L'héritier des ducs de Sailles, par M. Delly, avec une illustration de S. Marcq.

Proveres: Le cardinal Luçon arrivant à Reims. — La kasbah des Mediounas. — Un campement des Beni-Snassen. — Chien offert par Edouard VII à la reine d'Espagne. — Chien blessé, à l'hôpital. — Sauvetage périleux des marins de la Nive (dessin de Damblans). — Programme modifié, page par A. Lemot.

blans). — Programme mount.

A. Lemot.
A. Lemot.
Cettures de la semaine : « Les Jésuites au bagne » J. BURNICHON — Miracles d'hiver, Lucien Aleponse-Dauber. — La statue de Marat, J. Barrier.
Reuvelles politiques et agricoles.

Abonnement : Edition ordinaire, un an, 8 fr.; un numero, 0 fr. 10. Edition de luxe, un an, 10 fr. — Maison de la Bonne Presse, 1, rue Bavard. Peris. VIEFO

# AFFAIRES DE FAMILLE

Je l'ai dit bien souvent : tous les lecteurs et amis de la *Croix* et de la Maison de la Bonne Presse forment une grande famille. La meilleure preuve en est qu'ils s'intéressent tous à la vitalité de l'œuvre et qu'ils savent se dévouer, peiner et prier pour elle. C'est à ces concours que j'attribue la prospérité de cette grande institution de propagande et je garde la certitude qu'elle sortira victorieuse des difficultés de tous ganres suscitées contre

5

CHNTILLIN

Bureaux -

Or, voici que de nouvelles complications surgissent. Nos amis n'ont peut-être pas oublié que les immeubles occupes par l'imprimerie de la Maison de la Bonne Presse sont grevés de deux hypo-thèques s'élevant ensemble à seise cent quatre-vingt mille francs. Ces hypothè-ques avaient été consenties pour dix ans et leur terme de payement arrive à expi-

Les créanciers hypothécaires, usant, du reste, d'un droit incontestable, réclament leur argent et poursuivent par la misie la réalisation de leur gage. Les immetibles vont donc être mis en

vente.

Cet événement peut être pour notre œuvre une cause de difficultés. Pour mu'elle ne soit pas mise en péril, deux moyens s'offrent à l'esprit : racheter les immeubles ou installer ailleurs l'impri-

Ce n'est pas encore le moment de choisir ; mais il faut être prêt à toutes les éventualités et réunir, sans retard, les ressources nécessaires pour assurer l'avenir, maintenir l'imprimerie et le service des journeux, revues et publica-tions de tous genres qui sortent de la Maison de la Bonne Presse.

J'avais pensé, d'abord, à faire face seul à toutes les nécessités. L'échec subi en première instance dans le procès qui m'a été inienté par M. Ménage, ne m'a nas plus été la confiance que le courage. Il me semble impossible de ne pas obte-nir justice de la Cour à laquelle j'ai déféré le jugement du tribunal. J'ai mis lovalement, ouvertement, dans une en treprise que ma foi religieuse et mes con-victions sociales me faisaient envisager comme un devoir impérieux, mes capitaux, mon temps, mon travail, toute ma

ROME

de la Vénérable Mère Barat

(Par dépêche de notre correspondant)

(Par dépêche de notre correspondant)

Hier matin, devant le Pape, a eu lieu la Congrégation générale. Les cardinaux ont donné leur vote sur le queétion de savoir si l'on peut procéder à la béatification de la Vénérable Mère Barat, fondatrice de la Congrégation des Dames du Sacré Cœur Ils se sont aussi prononcés sur la valeur des deux miracles proposés pour la béatification du Vénérable Gabriel d'Addolorate.

Pilorinages pour le jubilé du Saint-Père

On annonce un palerinage de prêtres pié-montais qui partira pour Rome le 9 fe-vrier prochain. Le pèlerinage belge an-noncé aura lieu le 19 mars. Des représen-tants des principales municipalités belges y assisteront.

An Oápitole

LA QUESTION

DES RÉVOCATIONS DE DONATIONS

Nos lecteurs ont pu voir, tant dans la Croix que dans ses pages aupplémentaires, la série qui ne cesse de s'allonger des jugements révoquant, contrairement à la thèse de M. Briand, des donations cultuelles pour inexécution des charges.

Les tribunaux qui ont accueilli des actions en révocation dépassent de beaucoup la centaine : les jugements eux-mèmes dépassent le millier.

On a di être très frappé, en particulier, de voir, après les Cours de Riom et de Dijon, celle de Poitiers consacrer un principe, qu'aucune Cour n'a encore rejeté.

L'opinion a été très intéressée aussi par la série d'articles condamnant sévèrement la loi de « spoliation des moris », parus dans des publications juives et protestantes.

la loi de a spoilations juives et protes-tantes.

M. Armand Lods a recueilli avec soin les déclarations des revues protestantes : l'en-semble en est impressionnant.

Il faut que la thèse de M. Briand soit bien mauvaise pour qu'elle rencontre de telles oppositions.

Nous avons publié dans nos pages suplé-mentaires un travail d'exceptionnelle va-leur sur la question. Tout homme de bonne fui dus lime catte longue et forte étude,

personne. Mon droit ne saurait être méconnu et je compte qu'il me sera permis de continuer à en user dans ma liberté de catholique et de citoyen.

LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE.

Cependant l'intérêt si vif que tant de lecteurs portent à ces œuvres de presse, les honnes volontés qui se sont généreu-sement offertes en si grand nombre et cette considération, qu'une société assurerait beaucoup, mieux l'avenir cu'un seul hemme, toujours mortel, m'ont dé-cidé à établir cette œuvre de propagande catholique sur une base plus large et plus stable. C'est pourquoi j'ai résolu de proposer aux membres de la grande fa-mille de la Croix de former avec moi une Société immobilière qui surait pour but, soit de racheter les immeubles ac-tuellement occupés, soit de fonder une

nouvelle imprimerie. Cette Société serait au capital de deux

Pour permettre aux personnes de fortune modeste d'entrer dans cette Sociéte immobilière et de satisfaire leur désir de copérer à cette grande œuvre de presse catholique, les actions seraient émises à cent francs, le taux le plus has que permette la loi française.

J'enverrai à tous les amis qui me le demanderont des renseignements com-plémentaires sur l'organisation de cette Société et les avantages financiers qu'elle comporte. En effet, ai elle doit réaliser avant tout une bonne œuvre, je veux cu'elle constitue en même temps un placement donnant un intérêt raisonnable.

Quant à ceux qui ne pourront apporter sous cette forme les marques de leur de-vouement, je compte sur le concours non moins précieux de leurs prières et de leurs sacrifices, afin que notre œuvre triomphe des attaques dirigées contre elle et que se réalise une fois de plus sa promesse de victoire écrite autrefois en caractères de feu autour de la croix lumineuse : « In hac Signa vinces ! Par ca signe to veinces! "

PAUL FERON-VRAU.

Comme je désire donner l'exemple et être le premier souscripteur de la nouvelle So-ciété, j'exprime dès maintenant mon inten-tion d'y prendra cinq mille actions de cent francs, soit une valeur de cinq cent mille francs.

dont l'auteur n'a pu être nommé à raison de sa situation officielle, devra en admettre les conclusions. Espérons que le Sénat se souviendra, en cette circonstance, des principes fondamen-taux du droit que la Chambre a cynique-ment foulés aux pieds.

# DISPENSES ECCLESIASTIQUES TEXTE DE L'ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT

Nous avons dit que le Conseil d'Etat, appelé à se prononcer sur les pourvois des prêtres rappelés à la caserne, pour n'avoir pas fourni à l'âge de 26 ans les justifica-

ions prévues par la loi de legaration, à cadu, dans sa séance du 11 janvier 1908, in arrêt qui donne pleinement gain de ause dux requérants.

En voici le texte:

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux, Oui M. Baudenet, conseiller d'Etat, en son

rapport :
Oul M. Le Marois, avocat du sieur Guérin,
en ses observations ;
Oul M. Telasier, mautre des requêtes, commusaire du gouvernement, en ses conclu-

Out M. Telasier, maire dos requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions:
Out M. Telasier, maire dos requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions:
Considérant, d'une part, qu'aux termes de l'article 39 de la loi du 9 décembre 1905 les feunes gens qui ont obtenu, à thire d'alèves ecclésiastiques, là dispense prévue par l'article 29 de la loi du 15 juillet lison d'alternement de la benéficier confocient de la loi du 21 mars out. à la condition qu'à l'âge de 28 ans ils solent nourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par es calcion de la classe la la condition de la classe la considérant d'autre part, que d'après l'article 25 de la foi du 15 juillet 1899, resté en virgueur en vertu des dispositions de loi ci-des-sus rappelées, quand les causes de dispenses vont soumis aux obligations de la classe à la quelle ils appartiement.

Lousidérant que le sieur Guérin, après un après la may de présence sous les drapeaux, avait été rénvoyé dans ses foyers, comme diapensé à l'utre d'élève ecclésiastique par application de l'azicle 23 de la loi du 5 juillet 1880 et qu'il y a été maintenu après la mise en vigueur de la loi du 9 décembre 1905, comme ayant terminé ses études, que c'est seulement après avoit siteint l'âge de 25 ans à la date du 4 juin 1907, qu'il a été mis an étante de la loi du 9 décembre 1905, comme ayant terminé ses études que le la loi du 9 décembre 1905, comme ayant terminé ses études que le la loi du 9 décembre 1905, qu'il n'avait de la loi du 9 décembre 1905, qu'il n'avait de la loi du 9 décembre 1905, qu'il n'avait de la loi du 9 décembre 1905, qu'il n'avait de la loi du 9 décembre 1905, qu'il n'avait de chin de la qu'il la la la la la la la la casse de la dispense qu'il avait précélemment doterne étant venu à cesser, il y a lieu de lui faire applicatio

La décision, en date du 18 octobre 1907, par laquelle le ministre de la Guerre a rap-pelé le sieur Guérin sous les drapeaux est

condusione de la corrección de la correc

## Revision des listes électorales

Ouverture de la période des réclamations

Aujqurd'hui 16 janvier commence la période des inscriptions et radiations, pour se clore irrévocablement le 4 février à minuit.

Où consulter les tableaux rectificatifs?

Chaque jour, durant cette période, aux heures habituelles d'ouverture du secré-tariat de la mairie, la liste électorale de 1907 et les tableaux rectificatifs contenant les additions et retranchements opérés par la Commission administrative, doivent être communiqués à tout requérant, qui peut les recopier. (Déc. règlem. du 2 fév. 1852, art. 2.)

### Que faire s le maire cefuse?

Si le maire refusait, il commettrait un Si le maire réfusait, il commettrait un excès de pouvoir. (Décisions du Conseil d'Etat des 19 juin 1863 et 2 mars 1888.) Faire constater le refus par écrit ou par témoins, puis poursuirre le maire en dommages-inlérêts devant le juge de paix (Trib. des conflits, 18 nov. 1858) et devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir.

### Toute radiation doit être medifiée

Tout électeur rayé par la Commission doit en être averti par le maître sans frais, par écrit et à domicille (Loi-du 7 juillet 1874, art. 4). A défaut de cette notification, l'électeur conserve indéfiniment, même après le 4 février, le droit de réclamer.

(A suiere.)

Paris qui mourt

On va dimolir, rue des Francs-Bourgeois, trois vieilles bâtisses répondant aux n° 36, 38 et 40.

La rue en sera plus large. Les hygiénistes 'triomphent. Ceux qu'intéresse la circulation dans le rue des Francs-Bourgeois applaudissent à cette mesure. Mais les amateurs de souveniss historiques sont désolés.

désolés.

La démolition des vieilles bâtiases de la rue des Francs-Bourgeois entraînera la disparition partielle de ce curieur pasaage Barbette, où se lit l'inscription suivante : Dans ce passage, en sortant de l'hôtel Barbette, le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI, fut assassiné par Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, dans la nuit de 23 au 24 novembre 1407.

Le musée Curnavalet, voisin proche du passage Barbette, recevra sans doute cette vieille inscription en dépôt.

Quand ces beaux pempiers vont à l'exercice...

Il ne s'agit point des pompiers de Nan-terre, mais des pompiers de Thiera (Puy-de-Dôme).....

de Dôme).....
Le maire de Thiers, socialiste bon teint, vient de faire le trust de tous les équipements des pompiers. C'est de la centralisation à outrance. C'est un pas vers le collectivisme. C'est du « progrès ».....
Où étes-vous, candide municipalité qui faislez. fonctionner la pompe la veille de tout désaire ?

A Thiers, les pompiers vont demander

leur équipement à M. Cotillon — maire est claitete — la veille de lout incendie. Cet vaut bien cel. Em-bonne voie, l'on aurait tort de grarge.

CHINTS

(POUR PARIS : 5/1 rue Bayard, 8)

ter....
Vollà pourquoi M. Cotillon — qui alma
à faire danser les gens — prâtend spoir
chez lui les clés du magasin des pourpea.
Le capitaine des pompiere refuse de les dut
livrer.

livrer.

Finalement, toutes ces prittes verations amènent une grève de pompiers. En cas d'incendie, ceux-ci ne se dérangeront plus. Mais peut-être les pompiers de Thiars comptent-ils sans leur dérouement insélac-

Est-ce qu'un pompler ça peut s'empêches

### Liquidateur eumulard

M. Clamagiraud est receveur de l'iroapice et du bureau de bienfaisance de la
ville d'Aurillac.

Comptable de deniers publics, M. Clamagiraud ne peut point se livrer a l'anceste
d'une profession autre que son emplei de receveur. Ainai le veut l'article. 18 du decret du 31 mai 1862...

Malgré cela, toutes les lois étant violées chez nous en Saveur de ceux qui font de l'anticle/riculiame — M. Clamagiraud Bquide, Hquide, liquide, à tour de bras, plosieurs Congrégatione d'Aurillac.

Le Cour des comptes est-elle au courant de ce cumul irrégulier?

### Colportour do ... coandales

Celpertur de... connective

Le fait que voici vient de se passer en Haute-Vienne.

Il y a quelques jours, un colporteur plusseit dans la région pour vendre se pacetille.

Pius abuvent à l'auberge qu'au soin de ses petites affaires, ce colporteur maçonnique-extyle raconteit sur le compte du curé de l'endroit des diffamations tellement scandeleuses que les assistants, réveillés, sa facherent tout rouge. La discussion s'envenima, L'on en vint aux coups. Mais du chec des coups de poing jaillit às lumière.

Sous la menace d'être traduit en police correctionnelle, le colporteur fit cet aveu qu'il appartenait à toute une organisation d'individus qui avalent été chargés de preparer les étapes de la séparation par une propagande anticléricale dans les villages, il alla même jusqu'à dire :

« Si vous me faites prendre, vous pre condamnez à mourir de faim, Ceuz qui ma payent me tondront plus employer un pareil mariarpoit. Et ce n'est ertes pas avec les maigres produits de mes ventes qua j'arriverais à vivre. »

Que nos amis aient l'œil vigilant pour démasquer partout où it y a lieu de la faira les indigues procédés de nos adversaires.

## Très grave accident au Bois de Boulogne

Le bruit coursit, hier soir vers 6 heures, qu'une catastrophe venait de se produire sur le grand lac du Bois de Boulogne dont la glace, s'effondrant, aveit engiouti un grand nombre de victimes.

Ainsi présentés, les fâits étaient exagérés; il s'agissait, en effet, d'un très grave accident qui aurait pu coûter la vie à de

M. Lépino, préfet de police, assistait aux M. Lépino, protet de ponce, caracter en recherches.

A. C. Lavie, on rettail as prinnier en devre, colui d'Alexandre Perciere, 16 aux, demourant 14, rue de la Mairie, à Pulcaux, A. 6 h. 1/2, on repechant un second esdave; Edouard Gamou, ID ans, demeurant, avenue l'orbetta, à Noisy-le-Seo, chasseur dans un restaurant de Paris.

En procèdant aux travaux de sauvetage, le gardien de la paix Toublanc, du XVI arrondissement, s'et affaisé; frappé de congestion.

Il a été porté à l'hôpital Beaujon.

La nuit et le brouillerd rendant les re-



## Le sauvetage des victimes

nombreuses personnes, mais qui n'a fait que quelques victimes.

Il était près de 5 heures, et la foule des amateurs de patinage, maigré les avis qui lui étaient donnés, se pressait sur le lac au «Rond-Point Royal». A cet enfort, ou sur les bords, la glace est chaque jour cassée afin de permettre aux ofes, cygnes et canards de prendre leurs débats; une barricade avait été dressée pour empêcher les patineurs de s'y aventurer.

Cenendant, des gamins, anfraiement le

Cependant, des gamins, enfreignant la défense faite, avaient établi une glhasade de l'autre côté de la barricade.

de l'autre côté de la barricade.

Deux d'entre eux, — au cours d'une musrelle disent quelques témoins ; en jouant
assurent les autres — se bousculèrent, et
l'un d'eux, poussé jsuqu'à l'endroit où la
glace offrait une solution de continuité,
tomba à l'eau.

Aussitôt, toutes les personnes présentes,
se précipitèrent, tendant les mains pour
saisir l'imprudent.

Sous ce poids, la glace se rompit à plusieurs places et 25 sauveteurs tombèrent à
leur tour à l'eau.

De toutes paris, des endroits les plus éloimés du lac, les patineurs et les spectateurs
accoururent.

En inettant à l'eau un canot, guatre au-

accoururent.

En mettant à l'eau un canot, quatre autres hommes prirent à leur tour un bain

glacé.

Le sauvetage, malgré ces incidents, fut organisé avec beaucoup d'ordre.

De courageux speciateurs, rivalisant de zèle, curent bientot ramené sur un terram plus solide les malheureux transis de froid.

Pour la plupart, ceux qu'on retirait de l'eau s'empresseient de fuir les lieux de l'accident.

Plusieurs furent portés au poste de se-cours. Ce sont : Désiré Brousse, 13 ans, de-meurant, 92, bouls ard Rochechouart; Maurice Juet, 24 ans, 7, rue de Flandre; Scipton Bérardt, 118, rue de Charenton; Albert Rocher, 15, rue de l'Université; Louis Faure, 16 ans, 61, rue Danton.

Des gardiens de la paix et les pompiers de Paris se mirent à fouiller le lac. ear on creyait que plusieurs personnes avaient disparu sous la glace.

cherches difficiles et dangereuses, alles end. Sé cassées après la découverte de la se-conde victime. On croit d'ailleurs qu'il n'y) en à pas d'autres.

Les recherches, interrompues inter coie, ont été reprises ce matin et se poursuivront jusqu'à la tombée de la nuit. Elles sont diffectuées par trois brigades, dont deux de la brigade fluviale et une ées pempiera. L'endroit où s'est produit l'accident a été orisiéerablement élargi, le glace e été brisée sur 30 mètres de longueur et autant de largeur.

A 2 heures de l'apprès-midi aneun cadevre n'avait été retrouvé.

# **Propres** à tout

On s'étonne quelquefois de voir non ministres changer subitement de minis-tère, comme des enfants qui jouent aux

quatre coins.

Et les gens graves, hochant la tête, disent qu'il y a peu de chances avec a système de l'Etal administration d'un collège où, subitement, le professeur de philosophie serait bombardé professeur de gymnastique, et où le professeur de mathémetiques serait chargé d'enseigner la piano?

Ou encore comment mathémetiques

piano?

Ou encore, comment marchareit une grande maison où, du jour au lende-main, la cuisinière recevrait l'ordre de conduire l'automobile, tandis que la soin de préparer les timbales financières serait dévolu au chauffeur?

Les personnes graves dont nous par-

# POUR LA BEATIFICATION DE JEANNE D'ARC

En 1905, M. le chanoine Heari Debout, l'auteur connu de plusieurs travaux sur Jeanne d'Arc, encouragé par de nombreux évêques, mettait pour ainsi dire le sceau à son œuvre en publiant une grande vie illustrée de Jeanne d'Arc en deux gros volumes somptueusement illustrés, et présentés au public par S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans. S. S. Pie X, après avoir pris attentivement connaissance de l'ouvrage, adressait au docte écrivain une lettre des plus élogieuses. Plus récemment encore, l'Académie française elle-même rendait hommage à cette œuvre en lui attribuant une partie du prix Montyon. Hier, au Conseil municipal de Rome, un assesseur a proposé un vote par lequel le Conseil municipal demanderait au Partement de proclamer la neutralité confessionnelle dans les écoles. Le conseiller-député Giordano Apostoll a protesté contre cette intervention dans l'ordre du jour municipal d'une question pendante devant le Partement.

mage à cette œuvre en lui attribuant une partie du prix Montyon.

A l'heure actuelle, la Grande Histoire de Jeanne d'Arc est totalement épuisée, et la Maison de la Bonne Presse lance une souscription pour une deuxième édition. Elle ne pouvait le faire à une date plus opportune, car, avant un an, la grande béroine française aura sa place sur les autels.

A une audience accordée au mois de mai 1906, le Pape dit au chanoine Debout en désignant tour à tour les statuettes en bronze du curé d'Ars et de Jeanne d'Are, placées sous ses yeux dans son

faveur consenties par les éditeurs.

Pour plus amples renseignements demander le prospectus spécimen illustré, accompagné d'un bulletin de souscription qui est envoyé gratuitement par la maison de la Bonne Presse, Paris, 5, rue Bayard.

en bronze du curé d'Ars et de Jeanne d'Are, placées sous ses yeux dans son bureau de travail : « Voilà les deux protecteurs que je me suis ¡ romis de donner à la France dès le jour où il a plu au Ciel de n'élever au souverain pontificat. Pour le premier, c'est fait. Pour la seconde, je n'attends que la constatation de ses miracles pour la béatifler. »

Or, la premiere Congrégation pour l'examen des miracles de Jeanne d'Are a eu lieu le 12 novembre 1907; la seconde et la troisième suivront de près, de telle sorte que l'on peut, de l'avis des personnes bien informées, espérer le décret reconntissant la réalité des miracles pour le mois de mai prochain, et les fêtes de Béatification pour septembre ou octobre 1908.

Les personnes qui veulent être assurées de posséder pour cette époque l'histoire de Jeanne d'Are peuvent le faire dès maintenant, aux conditions temporaires de faveur consenties par les éditeurs.